

# PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

2014-09-08

**À UNE SÉANCE ORDINAIRE** du conseil municipal, tenue à 19 h le 8 septembre 2014 à la salle du conseil au 3115, chemin Capelton, North Hatley

**SONT PRÉSENTS** la conseillère et les conseillers suivants : Madame Sylvie Cassar et Messieurs Claude B. Meilleur, Jacques Bogenez, Patrick Clowery, Guy Larkin et Vincent Fontaine

**FORMANT QUORUM** sous la présidence du maire Monsieur Martin Primeau

**EST AUSSI PRÉSENTE** Madame Liane Breton, directrice générale.

## ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 4 août 2014
4. Suites au procès-verbal du 4 août 2014
5. Période de questions des citoyens et visiteurs
6. Adoption du règlement n° 2014-15
7. Adoption du règlement n° 2014-17
8. PIIA, 64, rue des Méandres
9. PIIA, 1320, chemin Capelton
10. Dérogation mineure n° 2014-005,
11. Engagement Madame Lucie-Guyllaine Levasseur
12. Demande de la Régie incendie
13. Soumission pavage chemin Hatley Centre
14. Formation comité projet Plateau Massawippi
15. Demande de Toulouse Excavation – voie de contournement 410
16. Mandat de signature entente Monsieur Bradley Mitchell
17. Adoption des comptes à payer
18. Correspondance
19. Divers
20. Clôture de la séance

14-09-08.01

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire constate le quorum à 19 h et déclare la séance ouverte.

14-09-08.02

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

#### **IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK CLOWERY**

**ET RÉSOLU QUE** l'ordre du jour soit adopté et approuvé tel qu'il est présenté.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

14-09-08.03

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 AOÛT 2014**

#### **IL EST PROPOSÉ PAR GUY LARKIN**

**ET RÉSOLU QUE** le procès-verbal de la séance du 4 août 2014 soit adopté tel que présenté.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

14-09-08.04

### **SUITES AU PROCÈS-VERBAL DU 4 AOÛT 2014**

Aucune suite

## PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

14-09-08.05

### **PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS ET VISITEURS**

Monsieur Jacques Bard demande les développements de notre nouveau bâtiment multifonctionnel ? Il indique au conseil de vendre nos produits au lieu de soutenir les produits de Monsieur Blais son voisin. Il demande de faire une réglementation pour le bruit le dimanche car le voisinage n'hésite pas à utiliser la scie à chaînes et autres instruments très bruyants dérangeant la quiétude des citoyens. Monsieur Primeau informe Monsieur Bard que le mur coupe feu est en appel d'offres pour le bâtiment multifonctionnel.

Monsieur Jean-Pierre Lemonnier demande que les citoyens soient avisés lors de développements domiciliaires. Il demande à ce qu'un comité consultatif de ruralité soit formé à la municipalité et aimerait faire partie de ce comité. Monsieur Primeau informe Monsieur Lemonnier que le conseil prend bien note de ses commentaires.

Monsieur Antoine Gaudette informe l'assemblée que les cultivateurs travaillent 7 jours sur 7 donc le dimanche ils doivent travailler.

Monsieur Jonathan Fortier indique aussi le bruit le matin fait par le Club de Golf et ce l'été à partir de 5 heures du matin. Le bruit de la tondeuse et souffleuse de feuilles est dérangeant. Il demande aussi si les normes de pesticides sont suivies par le Club de golf et indique qu'il serait important qu'elles le soient. Monsieur Primeau informe Monsieur Fortier que le CCE se pencherait sur la question des pesticides et pour le bruit, nous communiquerons avec les responsables du Club de golf afin de les informer.

Monsieur Robert St-Denis mentionne que le bruit des tondeuses au Club de golf fait partie de la cohabitation aux environs d'un parcours de golf.

Monsieur André Croteau demande des informations quant aux revenus de la taxe d'accise. Madame Breton répond que le montant pour les cinq (5) prochaines années est de l'ordre de huit cent quatre-vingt-dix-neuf mille (899 433 \$) dollars.

Monsieur Mario Brisebois demande où en sont les travaux pour l'usine d'eau potable ? Il demande aussi où en sommes-nous pour les mesures d'urgence? Madame Breton informe Monsieur Brisebois que l'octroi des contrats a été fait par contre le démarrage des travaux n'a pas été donné. Pour ce qui est des mesures d'urgence, Monsieur Clowery, président du comité mesures d'urgence, indique que l'objectif principal est de maintenir le service de communication aux citoyens via le bureau municipal lors d'événements comme le verglas de l'hiver dernier.

Monsieur Jacques Bard demande si nous avons une ristourne sur les contraventions de la Sûreté du Québec ? La réponse est non.

14-09-08.06

### **ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2014-15**

**ATTENDU QUE** la municipalité du Canton de Hatley a le pouvoir, selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, de modifier son règlement de construction;

**ATTENDU QU'**il est souhaitable de remplacer le recueil de normes de construction (Code de construction du Québec) par une version plus à jour pour prendre en compte les plus récents décrets gouvernementaux;

**ATTENDU QUE** la procédure d'adoption applicable a été régulièrement suivie;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a dûment été donné lors d'une séance tenue le 7 juillet 2014;

**PAR CONSÉQUENT**  
**IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE**

**ET RÉSOLU QUE** le conseil adopte le règlement n° 2014-15.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

## PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

14-09-08.07

### **ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2014-17**

**ATTENDU QUE** la municipalité du Canton de Hatley a le pouvoir, selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, de modifier son règlement de zonage;

**ATTENDU QU'**il est souhaitable de conférer de nouvelles normes d'affichage commercial pour la zone R-3 (chemin Bel-Horizon);

**ATTENDU QUE** la procédure d'adoption applicable a été régulièrement suivie;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a dûment été donné lors d'une séance tenue le 7 juillet 2014;

**PAR CONSÉQUENT**  
**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES BOGENEZ**

**ET RÉSOLU QUE** le conseil adopte le règlement n° 2014-17.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

14-09-08.08

### **PIIA, 64, RUE DES MÉANDRES**

**ATTENDU QUE** les propriétaires du lot n° 4 775 220 ont déposé à la municipalité une demande de construction d'un bâtiment principal pour la propriété située au 64, rue des Méandres;

**ATTENDU QUE** le règlement n° 2000-13 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale s'applique pour ce projet;

**ATTENDU QUE** les membres du comité consultatif d'urbanisme ont évalué la demande en fonction des objectifs et des critères fixés par le règlement n° 2000-13;

**PAR CONSÉQUENT**  
**IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE**

**ET RÉSOLU QU'À** la suite de la recommandation des membres du comité consultatif d'urbanisme, le conseil accepte la demande des propriétaires du 64 rue des Méandres.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

14-09-08.09

### **PIIA, 1320, CHEMIN CAPELTON**

**ATTENDU QUE** les propriétaires du lot n° 4 405 000 ont déposé à la municipalité une demande de permis de construction d'une résidence située au 1320, chemin Capelton;

**ATTENDU QUE** le règlement n° 2000-13 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale s'applique pour ce projet;

**ATTENDU QUE** les membres du comité consultatif d'urbanisme ont évalué la demande en fonction des objectifs et des critères fixés par le règlement n° 2000-13;

**PAR CONSÉQUENT**  
**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES BOGENEZ**

**ET RÉSOLU QU'À** la suite de la recommandation des membres du comité consultatif d'urbanisme, le conseil accepte la demande de permis de construction des propriétaires du 1320, chemin Capelton.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

## PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

14-09-08.10

### **DÉROGATION MINEURE – N° 2014-005**

**ATTENDU QU'**une demande de dérogation a été déposée au comité consultatif d'urbanisme de la part des propriétaires du 1320 chemin Capelton;

**ATTENDU QUE** la demande consiste à l'acceptation d'une construction principale de deux (2) étages et d'une hauteur de dix (10) mètres au lieu d'une construction plein pied d'un étage;

**ATTENDU QUE** la construction sera à une distance d'environ cent cinquante (150) mètres de la piste cyclable et de la rivière Massawippi;

**ATTENDU QUE** le fait d'accorder la dérogation ne cause aucun inconvénient aux propriétés avoisinantes;

**PAR CONSÉQUENT**  
**IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE**

**ET RÉSOLU QU'À** la suite de la recommandation des membres du comité consultatif d'urbanisme, le conseil accepte la demande de dérogation mineure n° 2014-005.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

14-09-08.11

### **ENGAGEMENT DE MADAME LUCIE-GUYLAINE LEVASSEUR**

**ATTENDU QUE** la coordonnatrice de loisirs, Madame Hélène Cyr sera en congé maternité du 5 septembre 2014 au 21 août 2015;

**ATTENDU QU'**une remplaçante doit être nommée par intérim pendant le congé de maternité;

**ATTENDU QU'**un appel de candidature a été effectué et que la personne retenue est Madame Lucie-Guyline Levasseur;

**PAR CONSÉQUENT**  
**IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE CASSAR**

**ET RÉSOLU QUE** le conseil accepte la nomination de Madame Lucie-Guyline Levasseur comme coordonnatrice de loisirs pour la période de congé maternité de Madame Hélène Cyr;

**ET RÉSOLU QUE** le conseil mandate la directrice générale Madame Liane Breton à signer, pour et au nom de la municipalité, tous les documents inhérents à ce dossier.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

14-09-08.12

### **DEMANDE DE LA RÉGIE INCENDIE**

**ATTENDU QUE** la protection contre les incendies a été déléguée à la Régie intermunicipale de protection contre les incendies communément appelée RIPI;

**ATTENDU QUE** les locaux loués par la RIPI sont exigus pour le nombre de véhicules;

**ATTENDU QUE** les locaux loués ne répondent plus aux besoins optimaux d'opération d'un service incendie;

**PAR CONSÉQUENT**  
**IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK CLOWERY**

**ET RÉSOLU QUE** la municipalité demande à la RIPI d'entreprendre des démarches de relocalisation de la caserne sur le territoire couvert par la RIPI tout en respectant les objectifs du schéma incendie et trouver le terrain optimal pour une future caserne incendie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

## PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

14-09-08.13

### **SOUSSION PAVAGE HATLEY CENTRE**

**ATTENDU QUE** la municipalité a demandé et reçu quatre (4) soumissions pour le pavage d'une partie du chemin Hatley Centre d'une longueur approximative de mille trois cent (1 300) mètres linéaires;

**ATTENDU QUE** le résultat des soumissions est :

<b>Pavages Maska inc.</b>	150 604,21 \$
<b>Sintra inc.</b>	155 153,14 \$
<b>Construction DJL inc.</b>	143 639,18 \$
<b>Construction &amp; Pavage du jour inc.</b>	183 057,45 \$

**ATTENDU QUE** les quatre (4) soumissions sont conformes au devis;

**PAR CONSÉQUENT**  
**IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE B. MEILLEUR**

**ET RÉSOLU QUE** la municipalité du Canton de Hatley attribue le contrat de pavage à la firme Construction DJL inc. montant de 143 639,18 \$ taxes incluses.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

14-09-08.14

### **FORMATION COMITÉ PROJET PLATEAU MASSAWIPPI**

**ATTENDU QUE** la municipalité désire former un comité pour fin de discussion pour le projet immobilier Plateau Massawippi;

**ATTENDU QUE** la municipalité doit nommer les membres de ce comité;

**PAR CONSÉQUENT**  
**IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE CASSAR**

**ET RÉSOLU QUE** la municipalité du Canton de Hatley nomme les membres suivants au comité projet Plateau Massawippi soit :

Madame Sylvie Cassar et Messieurs Martin Primeau, Patrick Clowery, Vincent Fontaine et Jacques Bogenez.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

14-09-08.15

### **DEMANDE DE TOULOUSE EXCAVATION VOIE DE CONTOURNEMENT 410**

**ATTENDU QUE** la municipalité a reçu une demande de fermeture de nuit (19 h à 6 h) du chemin Bel Horizon pendant au maximum cinq (5) nuits du 15 septembre au 3 octobre de l'entrepreneur Toulouse Excavation;

**ATTENDU QUE** cette fermeture est requise pour l'installation de poutres pour la voie de contournement de la 410;

**ATTENDU QUE** l'entrepreneur avertira la municipalité quarante-huit (48) heures avant les fermetures ponctuelles du chemin Bel Horizon et avisera tous les services publics ambulanciers, la sécurité incendie, Sûreté du Québec et tous les autres services municipaux;

**ATTENDU QUE** l'entrepreneur installera tous les panneaux de signalisation pour les usagers du chemin Bel Horizon;

**PAR CONSÉQUENT**  
**IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE B. MEILLEUR**

**ET RÉSOLU QUE** le préambule fait partie intégrante de la résolution;

**ET RÉSOLU QUE** la municipalité du Canton de Hatley accepte la demande de Toulouse Excavation.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

## PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

14-09-08.16

### **MANDAT DE SIGNATURE ENTENTE MONSIEUR BRADLEY MITCHELL**

**ATTENDU QUE** la municipalité désire avoir une entente avec Monsieur Bradley Mitchell du 11 chemin Université afin d'échanger des parcelles de terrain pour le drainage dudit chemin;

**ATTENDU QUE** la municipalité doit donner le mandat de signature pour cette entente avec ce citoyen;

**PAR CONSÉQUENT**  
**IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK CLOWERY**

**ET RÉSOLU QUE** la municipalité du Canton de Hatley mandate le maire et la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents inhérents à ce dossier.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

14-09-08.17

### **ADOPTION DES COMPTES À PAYER**

*La liste des chèques est remise à tous les membres du conseil municipal*

<b>NOS CHÈQUES FOURNISSEURS</b>	<b>MONTANT</b>
201400692 à 201400816	438 868,13 \$
Salaires août 2014	18 631,97 \$
Salaires Corporation loisirs août	3 666,42 \$

**PAR CONSÉQUENT**  
**IL EST PROPOSÉ PAR GUY LARKIN**

**ET RÉSOLU QUE** la directrice générale procède au paiement de ces comptes le 9 septembre 2014.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

14-09-08.18

### **CORRESPONDANCE**

Lettre du MAMOT – taxes d'accise  
Ministère des Transports - subvention

14-09-08.19

### **DIVERS**

14-09-08.19-1

### **ADENDA À L'ENTENTE AVEC COUILLARD CONSTRUCTION**

**ATTENDU QUE** la municipalité a reçu une demande de prolongation de l'entente intervenue avec Couillard Construction le 25 septembre 2013 afin de prolonger d'un mois les travaux soit jusqu'au 31 octobre 2014;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal demande une compensation monétaire pour cette prolongation au montant de dix mille (10 000 \$) dollars et donnera une pénalité de trois cent trente-trois (333 \$) dollars par jour après le 31 octobre 2014;

**PAR CONSÉQUENT**  
**IL EST PROPOSÉ PAR GUY LARKIN**

**ET RÉSOLU QUE** le préambule fait partie intégrante de la résolution;

**ET RÉSOLU QUE** l'addenda 2 sera ajouté à l'entente du 25 septembre 2013 avec le remplacement de l'article 2 qui sera lue comme suit :

## PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

*La présente entente a pour objet le détournement du trafic automobile vers les chemins Smith et Albert Mines pour la durée des travaux de la voie de contournement 410 qui selon l'échéancier finiront le 31 octobre 2014 le tout moyennant une somme de dix mille (10 000 \$) dollars et une pénalité de trois cent trente-trois (333 \$) dollars pour chaque jour de retard après le 31 octobre 2014.*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

14-09-08.20

### **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, Claude B. Meilleur propose la clôture de la séance à 19 h 39.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

*Je, Martin Primeau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il convient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

---

Martin Primeau  
Maire

---

Liane Breton  
Directrice générale